



## Compte rendu de séance

### Séance du 13 Janvier 2020

L' an 2020 et le 13 Janvier à 18 heures 13 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de SERRA Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, NOBLE Gérald, VIARDET Joël

**Excusés** : TREMBLOT DE LA CROIX Victor (procuration Myriam JOBSON°; DUNY Olivier ( procuration Christian BOLZANI); LEBON Carole

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 31/12/2019

**Date d'affichage** : 31/12/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de l'Aube  
le : 16/01/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : VIARDET Joël

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) PROPOSE PAR LE SDEA - 2020\_01  
EMPRUNT A LA BANQUE DES TERRITOIRES - 2020\_02  
DEMANDE DE SUBVENTION DIAGNOSTIC DE L EGLISE A LA DRAC - 2020\_03  
PRE ETUDE CHANGEMENT PASSERELLE DE LA BASE NAUTIQUE - 2020\_04

#### ***ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) PROPOSE PAR LE SDEA réf : 2020\_01***

Monsieur Le Maire expose que la loi du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1) et la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) ont inscrit dans le droit français les grandes lignes de l'action de la France en matière de lutte contre le changement climatique. Outre ses actions en matière d'électricité et d'éclairage, le SDEA, auquel la commune adhère, conseille les collectivités aubois sur la maîtrise de l'énergie, et a développé et structuré cette activité en un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Dans le cadre de ce dispositif CEP, initié par l'ADEME, le SDEA pourrait mettre son expertise technique à disposition de la commune, engagée en faveur du développement durable, afin de lui permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti et non bâti.

Ce service comprendrait :

- l'inventaire du patrimoine communal, la collecte des données énergétiques (relevés de consommation, données de facturation...) sur les 3 dernières années, et la réalisation d'un bilan énergétique global,
- l'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions avec des préconisations hiérarchisées (actions sur les usages, investissements nécessaires, priorités de la commune...), en vue d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,
- l'accompagnement de la commune dans la mise en oeuvre de ce plan d'actions et sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, conseil énergétiques sur cahiers des charges lors de la construction ou la rénovation de bâtiments,
- le suivi annuel de la mise en oeuvre du plan d'actions et de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal,
- la sensibilisation et la formation de l'équipe communale et des élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.

L'adhésion à ce service donnerait lieu à signature d'une convention sur une durée de 4 ans.

Selon les dispositions de la délibération n°10 du 11 mars 2011 du Bureau du SDEA, la contribution communale à ce service serait égale à 0,7€/habitant plus 250€ la première année (soit 478,20 €), et 0,7€/habitant les trois années suivantes (soit 228,20€ par an).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEA.

**S'ENGAGE** à verser au SDEA, sur présentation de décomptes définitifs annuels, une contribution de 478,20€ la première année et 228,20€ par an pour les trois années suivantes.

**DESIGNE** Monsieur Gérald NOBLE en tant que "réfèrent énergie" qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEA pour le suivi de l'exécution de la convention CEP, et Madame Laurence DAUTHUILLE, agent de la commune qui assurera la transmission rapide des informations nécessaires.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention CEP.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **EMPRUNT A LA BANQUE DES TERRITOIRES**

réf : 2020\_02

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les propositions d'emprunts de la Banque des Territoires comme suit :

Prêt de 115 000,00 € sur 20 ans à 0,75 % d'intérêts

Prêt de 100 000,00 sur 15 ans à 0,56 % d'intérêts

Au vue des futurs travaux et des taux d'intérêts, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander et signer les documents nécessaires à ces emprunts auprès de la Banque des Territoires.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DIAGNOSTIC DE L EGLISE A LA DRAC**

réf : 2020\_03

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les devis concernant l'étude historique de l'Eglise de Chappes et l'étude du projet de restauration de l'Eglise :

- Grapein Patrimoine pour 3 000,00 Euros

- Mathieu BATY pour 11 040,00 € HT et 13 248,00 € TTC

et qu'il conviendrait de demander à la DRAC une subvention sur ce diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une demande de subvention auprès des services de la DRAC correspondant à 80% et approuve le financement suivant :

- Coût total de l'opération	16 248 €
- Montant du diagnostic hors taxe	14 040 €
- Subvention 80 %	11 232 €
- Fonds propres 20 %	2 808 €
- TVA	2 208 €
TOTAL	16 248 €

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**PRE ETUDE CHANGEMENT PASSERELLE DE LA BASE NAUTIQUE**

**réf : 2020\_04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé une pré-étude pour le changement de la passerelle de la base nautique pour un montant de 2 840,00 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette pré-étude.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

La société TDF souhaiterait acheter à la commune le terrain où est implantée l'antenne relais. Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre ce terrain à la société TDF.

Séance levée à: 20:55

En mairie, le 16/01/2020  
Le Maire  
Jean-Pierre SERRA

